

# LA PABILLE.

## JOURNAL POLITIQUE.

## COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre N°. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 143.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 4 FEVRIER 1829.

Vol. II.

**Condition.**—L'ANNEE passe tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville au 1<sup>er</sup> du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne seraient pas connus leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Tous avis se payent aux échelons pour la première fois, et trois échelons pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien à la piastrerie à faire, pour la première insertion, et quatre échelons pour chaque insertion subséquente, lorsque on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

Extrait de la Gazette de France, du 3 Mai, 1828.

COMPARISON DES PLANS DE FRANÇAIS ET DES PLANS ANGLAIS.

NOUS sommes occasion, il y a peu de temps, à mettre en parallèle les Plans de Londres et ceux de Vienne. Les artistes, disons-nous, et les amateurs des plus distingués, en recommandent aux premiers une belle qualité, et leur reprochent d'autant plus l'œuvre générale, que, lors d'aujourd'hui, ils reconnaissent aux seconds, au contraire, des claviers faciles et bons, leur rapprenant de manquer de son. Un artiste allemand, M. C. Schukard, élève du célèbre Hummel, nous adresse aujourd'hui une lettre que nos lecteurs trouveront d'autant plus digne de leur intérêt, qu'elle concerne une branche importante de l'industrie française.

M. Schukard écrit : « Cet été il pourra être extrêmement difficile de faire adopter dans les congrès les plans de M. M. Erard, mon opinion sur la sujet étant que les instruments étaient bien conçus, j'aurais à faire à la défection, que je n'ai pas fait, c'est par des motifs étrangers à Paris et qui ne sont pas personnels. Je m'impose, au contraire de recommander que les plans de la nouvelle instrumentation de M. Sébastien Erard sont ce que l'on peut désirer de plus parfait, puisqu'à la partie de la clavier, ils réunissons à un clavier facile et même temps énergique. Cette conviction provient de l'expérience que j'ai acquise en Angleterre, où j'ai joué plusieurs des plans d'Anglais, j'ai été fort heureux de profiter de la nouvelle invention de M. Sébastien Erard, principalement en grande partie aux succès flatteurs que j'ai obtenu dans les concerts de Londres et Dublin. »

Veuillez donc, Monsieur, insérer cette lettre dans votre journal et agréez, &c. &c.

CHARLES SCHUNKE.

A cette déclaration d'un pianiste qui est assurément un très expert, nous pouvons ajouter une preuve matérielle de la supériorité des instruments construits par le nouveau procédé de M. Erard, il a été dans le sein de Londres mêmes, où il existe des artistes et des armateurs anglais, où les pianos et les claviers français viennent se pourvoir à l'envi de ces pianos.

MM. Erard, brevetés pour différentes inventions ont obtenu à l'exposition des produits de l'Industrie française, en 1819, le médaillé d'or à l'Exposition universelle de Paris, en 1822, où M. Erard a obtenu le premier prix pour l'instrument à clavier à deux manches, et la première médaille d'or pour l'harmonium, en 1823, où M. Erard a obtenu le premier prix pour l'harmonium à deux manches, et la deuxième médaille d'or. MM. Erard, ont eu le même avantage pour les harpes à nouvelle mécanique par brevet d'invention, reconnues par les premiers artistes et amateurs supérieurs à toutes autres, l'explication et le rapport en a été fait par Mr. Proby, au nom des deux classes de l'institut.

Les talents distingués de MM. Erard ont été couronnés du plus grand succès en ayant l'honneur d'être les fabricants de forte-piano et harpes de S. M. le Roi de France, de la Cour Impériale d'Autriche et de S. A. R. monseigneur le Due d'Orléans et de sa famille, R. & C. &c. &c.

Toutes personnes qui désiraient avoir de ces excellents instruments, peuvent s'adresser à M. L. JAPORT, marchand de musique, rue Dauphine N°. 119. Il communiquera les renseignements relatifs aux différents instruments de cette grande manufacture.

M. Erard ayant choisi Mr. Japort pour le correspondant à la Nouvelle-Orléans, il se chargera de toutes les commandes qui lui seront faites, il vise à assurer aux personnes qui voudront bien honorer de leur confiance, que ces instruments sont d'une qualité supérieure et parfaitement conçus pour le travail, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur.

12 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

P. F. Boucher, vs. ses écurieuses—No. 817.

ATTENDU que P. F. Boucher, un débiteur inamovible à ce jour présent, a présenté à la Cour du premier District Judiciaire, en conformité à l'acte pour accorder les débiteurs inamovibles à l'acte d'arrestation, pour établir les limites de la prison publique, et pour d'autres objets, et à l'officier d'obtenir le bénéfice dudit acte.—Il est par ces présentes donné avis aux créanciers dudit pensionnaire, et à ceux par eux présentes cités à comparaître devant la Cour lundi 9 Février prochain, à l'officier de délivrer les rai ou mandats qu'ils ont aucune pour lesquelles la demande dudit pensionnaire se fait accorde, et lui-même décharge de pensionnement. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite Cour,

fait au greffe le 16 Janvier 1829.

17 janv. J. L. LEVIE, greffier.

## LOTERIE

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE  
DE BATON-ROUGE. 22me. Classe pour 1829.

Le Tirage aura lieu Samedi, 7 Février 1829.

PROSPECTUS.

1 lot de 8 000 est 8 000

1 do do 3000 do do 3000

1 do do 2000 do do 2000

1 do do 1800 do do 1600

1 do do 1246 do do 1216

6 lots de do 500 vont do 3000

6 do do 300 do do 1800

6 do do 100 do do 600

138 do do 25 do do 5450

138 do do 20 do do 2700

552 do do 8 do do 4110

6072 do do 4 do do 4250

6024 lots 17,550 billets 8,000

10626 billets 15,500 billets 8,000

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec trois des numéros sortis, 82 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un semi-montant. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, il y aura 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la roue. Puis après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er, 2d, et 3e numéros sortis immédiatement, sera l'ordre du tirage, suivant au lot de 1.

Ceux ayant 1, 2d, 3e, et 2d, numéros sortis, aura droit à :

21. 1er, et 2d, 2000

21. 2d, et 1er, 2000

3e, 1er, et 2d, 500

2d, et 1er, 1246

Les six ayant les 21, 3e, et 4e, numéros sortis n'importe quel ordre, chaqu'un aura droit à :

6 ayant les 1er, 2d, et 4e, numéros, cha-

cun, 300

6 1er, 3e, et 4e, 100

138 3e, et 4e, 25

138 2d, et 3e, 20

252 ayant 2 des numéros sortis, 6072 ayant un seulement des numéros sortis.

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujet à la déduction d'un tirage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD, — J. VIGNAUD.

L. VIDAL, — L. VIDAL.

Prix des Billets.

Billet entier \$1, demi \$2, quart \$1. Livrets de 10 billets (quarante de neuf) payables immédiatement, 10, les deux et quarts en promotion.

Le Nord. On peut se procurer les billets et entiers à \$120, jusqu'au 1<sup>er</sup> Février 1829, et valablement.

Un Bureau des Administrateurs,

No. 6, coin des Rues Chartres et Bienville.

12 Janv. J. VIGNAUD, Agent.

LOTERIE de l'Église catholique de Batou-Rouge, autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.

troisième classe pour 1829.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 Février 1829.

GROS LOTS.

8 000. 3 000. 2 000. 2 000. 1 600.

1 246. 6 de 500. 6 de 300. 6 de 100. &

6 900 d'une moitié de valeur.

Prix des Billets.

Billets entiers \$1, demi \$2, quart \$1. Livrets de 10 billets (quarante de neuf) payables immédiatement, 10, les deux et quarts en promotion.

Le Nord. On peut se procurer les billets et entiers à \$120, jusqu'au 1<sup>er</sup> Février 1829, et valablement.

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois numéros sortis, dans quelque ordre se soit, auront droit à :

21. 1er, et 2d, 2000

21. 2d, et 1er, 2000

3e, 1er, et 2d, 500

2d, et 1er, 1246

Les six ayant les 21, 3e, et 4e, numéros sortis, dans n'importe quel ordre, chaqu'un aura droit à :

6 ayant les 1er, 2d, et 4e, numéros, cha-

cun, 300

6 1er, 3e, et 4e, 100

138 3e, et 4e, 25

138 2d, et 3e, 20

252 ayant 2 des numéros sortis, 6072 ayant un seulement des numéros sortis.

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujet à la déduction d'un pour cent.

Tous les billets, francs ou port, seront exécutés immédiatement, en s'adressant à J. B. FAGET.

Prise des Billets.

Billets entiers \$1, demi \$2, quart \$1.25. Cha-

que paquet de 6 billets ne gagnera pas moins de 150 francs.

Les billets se vendront à \$1 jusqu'au 25 du cour-

rant au bureau du Directeur, rue de Chartres, N°. 145.

J. B. FAGET. Directeur.

Entiers \$1. Demis 2 p.; quarts 1 p. Pa-

quets de 9 billets, garantis ne pas tirer moins de 16 piastres. 36 piastres; demis

quarts en proportion.

Tous billets se vendront à 3 piastres 20 c.

et du prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD. — 12 Janv.

AVIS.

ATTENDU qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation soumise au vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de la Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, caution, fut levée et annulée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles ledits engagements seraient pas annulles et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et étouffées.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma

signature et mon sceau, ce troisième

jour de Janvier mil huit cent vingt-

neuf, dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY. — Gouverneur.

Guion A. WAGGAMAN. — Secrétaire d'Etat.

20 Janv. — J. VIGNAUD. — Secrétaire d'Etat.

GALICES.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de New-York, un assortiment de Galices du dernier goûts qu'il offre à vendre dans son magasin de meubles rue de Chartres, entre les rues St. Louis et

Toulouse, No. 146.

15 janv. J. ROUSSEAU, ébéniste.

15 janv. J. L. LEVIE, greffier.